

**DELIBERATION N° 18/468 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION « LA MARIE-DO » - PURTICHJU DANS LE CADRE
DE L'ORGANISATION DE LA 12EME EDITION DES JOURNEES
DE « LA MARIE-DO »**

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 novembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Stéphanie GRIMALDI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

ETAIENT ABSENTES : Mmes

Muriel FAGNI, Laura Maria POLI, Catherine RIERA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 12/244 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2012 portant adoption règlement des aides dans les secteurs de la santé et du social,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

DECIDE d'attribuer une subvention hors guide des aides santé, social et solidarités à l'association « La Marie Do », d'un montant de 18 000 € et d'affecter les crédits correspondants à la rubrique Santé-Social (Programme N5211C - Chapitre 934 - Fonction 418 - Compte 65748 du budget de la Collectivité de Corse).

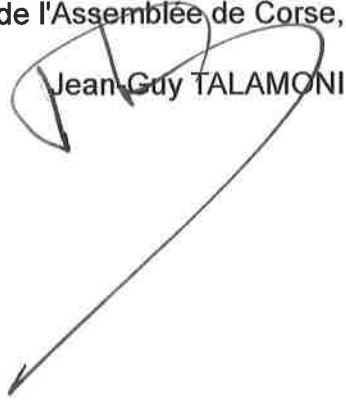
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 29 novembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2018/O2/371**

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 29 ET 30 NOVEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION « LA MARIE-DO » - PURTICHJU DANS LE
CADRE DE L'ORGANISATION DE LA 12EME EDITION DES
JOURNEES DE « LA MARIE-DO »**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Marie-Do est une association loi 1901 (organisation 100 % bénévole) qui réunit des hommes et des femmes de tous âges et de tous horizons socioprofessionnels, partageant un seul et même objectif : lutter contre le cancer et apporter un soutien moral et financier aux malades et à leurs familles dans leur combat pour la vie. L'association a été créée pour honorer la mémoire d'une employée d'Air Corsica emportée à l'âge de 35 ans par un mélanome.

Les 5, 6 et 7 octobre derniers, la Marie-Do a organisé la 12^{ème} édition des journées de « La Marie-Do » à Aiacciu pour lesquelles la Collectivité de Corse a été sollicitée pour un soutien financier de 18 000 €.

Ces journées, représentent une des principales sources de collecte de la structure, permettent à l'association de sensibiliser le plus grand nombre à la maladie.

L'objectif de cette manifestation est de recueillir des fonds en vue de les reverser à des malades ou des structures médicales, mais aussi de parler de la maladie de manière décomplexée et ludique autour de valeurs de dépassement de soi, de solidarité et de générosité. Grâce à ces fonds et à ceux recueillis à travers les manifestations partenaires, l'association s'efforce :

- de répondre aux besoins financiers des malades en situation de précarité qui ne peuvent faire face à des dépenses générées par la maladie (hébergement sur le continent, matériel et médicaments non remboursés par la sécurité sociale, perte de revenus...) ;
- de financer des équipements pour des structures d'accueil de malades en Corse, à Nice et à Marseille ;
- d'être à l'écoute des malades et de leur famille et de leur apporter un soutien psychologique et physique à travers deux types de formats : Rendez-vous santé et Ateliers paroles et bien être.

Chaque année, une série d'évènements sont organisés toujours autour de valeurs fondamentales (information, créativité, sportivité, solidarité, convivialité, générosité) par l'association :

- Evènement phare « les journées de la MARIE DO » habituellement en octobre, à Aiacciu, Basti, Calvi, les RV Santé ou des concerts,
- Trail blanc par la Restonica Trail à Corti, celui de Santa Reparata, d'Omessa, de Tolla, de Belgudè,
- Manifestations artistiques, concerts lyriques.

Pas moins de 25 évènements ont été organisés dans toute la Corse en 2017, ce qui représente une vaste mobilisation et permet de rompre l'isolement des malades et de changer le regard sur la maladie.

Plus particulièrement, les journées de la Marie Do s'organisent depuis de nombreuses années autour :

- de défis ou épreuves sportives ouvertes à tous les âges ou conditions physiques,
- des évènements artistiques (défilé de mode mettant à l'honneur des enfants et des malades du cancer, gala de danse, concerts...),
- des moments ludiques et populaires (loto, tombola...),
- des ateliers et animations divers (village du cirque, tir à l'arc, dessins, kick boxing, promenades à poney, circuit de karts à pédales, trampolines...)
- une journée d'éveil et de sensibilisation aux valeurs de l'association (solidarité, écoute et respect de l'autre) et à une hygiène de vie (bien manger, faire du sport...) des plus jeunes, à Aiacciu.

Durant ces trois journées, le vendredi est réservé à l'accueil des scolaires en primaire du Pumontu grâce à un partenariat avec l'inspection académique.

Cette demande de financement pour l'année 2018 a été formulée dans une logique de cumul des précédents soutiens au titre de l'ex CD 2A (10 000 €) et de l'ex. CTC (6 500 € service des relations associatives) en 2017, suite à la fusion des trois collectivités au 1^{er} janvier 2018.

Au titre de son règlement des aides santé, social, solidarités, la Collectivité de Corse ne peut par ailleurs mobiliser qu'un financement partiel de l'action annuelle et ne permettrait pas à la structure de remplir les engagements prévus sur la base antérieure.

Par ailleurs, ce règlement des aides est en cours de révision et prévoit de s'emparer d'une part, de la problématique des dossiers de financements de manifestations et évènements dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé au regard de la place que la Collectivité de Corse entend accorder à la prévention sanitaire et à la promotion de la santé, d'autre part, de la question particulière du financement des associations entièrement bénévoles.

Sur la base d'un montant prévisionnel du projet de 200 350 €, et d'une dépense éligible de 36 894 € (les postes retenus sont les achats pour un montant total de 23 860 € et les frais de publicité pour un montant de 13 034 €), un taux de financement maximum de 50 % peut être retenu, ce qui autorise en l'état un financement à hauteur de la subvention demandée, soit 18 000 €. (Autorisations d'engagement : Programme N5211C - Chapitre 934 - Fonction 418 - Compte 65748 du budget de la Collectivité de Corse).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ' LA MARIE-DO ' - PURTICHJU DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA 12EME EDITION DES JOURNEES DE ' LA MARIE-DO '
Identifiant acte	02A-200076958-20181129-025111-DE
Identifiant interne	025111
Date de réception par la préfecture	6 décembre 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	29 novembre 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.7

[Fermer](#)